

La Fondation du patrimoine

En quelques mots ...

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du Patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité: maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, naturel, ...

◆ Organisation

La délégation Centre de la Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur **un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, 6 délégués départementaux et 27 délégués de pays).

◆ Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- ◆ Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- ◆ La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- ◆ L'attribution de **subventions**.

◆ Ressources

- ◆ Un réseau de bénévoles
- ◆ Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Département).

Chiffres clés de la délégation D'Eure-et-Loir depuis 2000

- ◆ 127 labels
- ◆ 85 souscriptions
- ◆ 17 650 000 € de travaux soit 523 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)



Localisation

Frazé est une commune située dans le département d'Eure-et-Loir (28) en Région Centre-Val de Loire dans le Parc Naturel Régional du Perche.

Contacts

Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Centre-Ouest
Equatop, 61 rue du Murier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél. : 02 47 05 28 67
centrouest@fondation-patrimoine.org

Mairie de Frazé
2, Place du château
28160 FRAZE
Tél. : 02 37 29 50 52
mairie.fraze@wanadoo.fr
www.mairie-fraze.fr



Suivez également la Délégation Centre de Fondation du Patrimoine sur Facebook

Flashez-moi,
Et retrouvez toutes les informations sur ce projet et la Fondation du Patrimoine ou directement sur notre site internet.
www.centre.fondation-patrimoine.org



Partenaires

Ce document a été imprimé par l'entreprise citoyenne

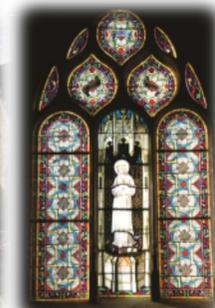


FONDATION
DU PATRIMOINE



CENTRE

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !



RESTAURONS ENSEMBLE

Faites votre don en ligne en 1-clic et créez votre compte donateur !

www.fondation-patrimoine.org/31747

L'Eglise Notre-Dame de Frazé (28)

Prélevons aujourd'hui l'avenir !

1 don = 1 reçu fiscal

Frazé est un village de 550 habitants, situé dans un vallon du Perche. On y découvre l'église, classée au titre des Monuments Historiques (2/11/1987), le château et son Parc (également Monument Historique), l'ensemble créant un site patrimonial remarquable.

Notre-Dame de Frazé fut remaniée au cours des siècles au fil de l'augmentation du nombre de paroissiens. Le plan médiéval initial (XII^{ème} siècle) est simple, à nef romane unique et abside semi-circulaire ; de cette époque subsistent quelques contreforts trapus et de petites baies encadrées de grison.

Au XV^{ème}, un bas-côté vient augmenter sa capacité : 4 chapelles avec façades à pignons, ouvrant au Sud par de larges baies en tiers-point à réseau flamboyant en soufflets et mouchettes porté par deux meneaux. Les rampants sont agrémentés de crochets sculptés (bestiaire et feuillage) et terminés de fleurons. Le pignon occidental est ouvert d'une rose et d'un portail. Une voûte lambrissée habille la nef tandis que les voûtes nervurées des chapelles sont en pierre.

Un portail de style Renaissance est ajouté au XVI^{ème} siècle dans la deuxième chapelle. Au XIX^{ème} siècle, sur les cassettes personnelles de Louis XVIII, de la Duchesse d'Angoulême et du Duc de Bourbon, une tourelle coiffée en poivrière à usage d'escalier remplace l'échelle. Des baies sont percées au Nord, la voûte lambrissée est recouverte de plâtre et le chœur est repris dans un style néo-gothique.

Nature des travaux

Le projet de restauration a pour but d'assainir l'édifice, de le consolider et de mettre en valeur ses atouts.

Les travaux sont répartis en trois tranches:

♦ Les deux premières comprennent la réfection des couvertures et charpentes de la nef, des chapelles et du clocher, la restauration des façades, des sculptures et des vitraux. Est prévue parallèlement la restauration du beffroi et de la cloche, datée de 1780 et classée Monument Historique également.

♦ La troisième tranche comprendra la suppression des ciments intérieurs, le nettoyage et complément des badigeons intérieurs, la restauration des menuiseries, le chauffage et l'éclairage.

Enfin, la restitution de la voûte lambrissée de la nef en remplacement de la voûte en plâtre viendrait parachever la mise en valeur de cet édifice exceptionnel.

Montant des travaux de la 1 ^{ère} tranche*	662.499 €
Montant des subventions*	380.803 €
Part restant à la charge de la Commune*	281.696 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux



Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Notre-Dame de Frazé

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de Frazé ou dans le département d'Eure-et-Loir pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros

Et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :
 sur le Revenu sur la Fortune sur les Sociétés

Chèque à l'ordre de : **Fondation du Patrimoine - Eglise Notre-Dame de Frazé**

Pour les **particuliers**, votre don est déductible
- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les **entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaire HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

(votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque).

Votre nom ou celui de votre société:
.....
Votre adresse:
.....
M@il: Tél:

Comment faire votre don ?

Par Internet :

Faites votre don en ligne un 1-clic sur notre site sécurisé:
www.fondation-patrimoine.org/31747

Par Courrier

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement à la Fondation du Patrimoine (coordonnées au dos).

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de Frazé ou dans le département d'Eure-et-Loir, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.